



Expéditeur
Centre Administratif Botanique - Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 125, 1000 Bruxelles

Conseil supérieur des volontaires

Votre apostille :
Vos références :
Nos références :
Date : 5 octobre 2012
Annexe(s) : 1

Monsieur Paul MAGNETTE

Ministre des Entreprises publiques, de la
Politique scientifique et de la Coopération au
développement, chargé des Grandes Villes

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Objet : Volontariat à la SNCB

Monsieur le Ministre,

La presse de ces derniers jours – voyez notamment Le Soir du 27 septembre dernier - a fait état du recrutement de « volontaires » afin d'ouvrir et fermer les salles d'attentes de gares dont les guichets seront remplacés par des automates. Ces volontaires recevraient un défraiement de 5 € par jour.

Si ces informations s'avèrent exactes, elles mettent la SNCB en contradiction avec la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires :

- le volontariat est exercé au profit de groupes ou d'associations sans but lucratif et non d'entreprises publiques ou privées,
- les indemnités risquent de dépasser le plafond annuel de 1.257,51 € et les volontaires en question pourraient être requalifiés comme travailleurs salariés.

Nous souhaitons attirer votre attention sur ces points.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, notre parfaite considération,

Le Secrétaire,

La Présidente,

Christian Dekeyser

Eva Hambach